Département des Alpes-de-Haute-Provenc

République Française
COMMUNE DE MALLEMOISSON
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice: 15

Séance du 13 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize mars l'assemblée, s'est réunie sous la

présidence de Jean-Paul COMTE

Présents: 12

Votants: 15

Sont présents: Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle

COLLOMP, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Raphael PIERRET, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN,

Jean-Pierre HOSTACHY

Représentés: Nicolas POUDROUX par Christophe PIN, Isabelle DELAMARE par

Isabelle COLLOMP, Michèle SENEQUIER par Emmanuelle MARTIN

Excuses: Absents:

Secrétaire de séance: Olivier ORS

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10H00

<u>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Monsieur Olivier ORS est désigné en tant que secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2020.

Vote: pour: 12; contre: 3; abstention: 0

<u>OBJET : TRANSFERT DE GESTION DE PATRIMOINE D'UNE SECTION DE LA VOIE FERRÉE DE ST AUBAN A DIGNE</u>

Pour pérenniser l'activité vélorail ouverte en 2011 et suspendue en 2016 et qui générait 7000 voyageurs par an avec des remontées indéniables pour les commerces locaux, il est nécessaire de conclure un transfert de gestion de patrimoine de la section de voie ferrée concernée entre SNCF Réseau et une collectivité territoriale. Cette dernière délèguera ensuite cette gestion et toutes les charges d'entretien et responsabilités afférentes à la structure gérant le vélorail.

Pour ce faire, une première convention doit être passée avec SNCF Réseau, propriétaire de la voie ferrée et la commune de Mallemoisson en vue de l'exploitation touristique de cette section de ligne. Une seconde convention doit être signée entre les communes et l'exploitant : la société RAILS LOISIRS présidée par Monsieur Daniel CLARET.

Attendu que cette activité touristique connait un gros succès et qu'elle correspond à un mode de loisirs original et convivial très apprécié des adeptes de la nature pour partir à la découverte de notre belle région de manière bucolique, en famille ou entre amis;

Considérant que cette animation n'est pas négligeable pour développer et favoriser le tourisme et l'économie locale;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **De donner** son accord pour l'établissement des 2 conventions pour une durée de 5 ans (2021-2026) :

-la convention de transfert de gestion de patrimoine avec SNCF Réseau d'une section de la ligne 920000 de St Auban à Digne ne figurant pas au document de référence du réseau, du PK 312 au PK 319, 400, pour la partie située sur le territoire de la commune de Mallemoisson ;

-la convention de délégation de transfert de gestion de patrimoine au Vélorail de la Sainte Baume pour qu'il organise l'exploitation touristique de cette section de ligne en vélorails, assure les charges d'entretien et de maintenance de ladite section de voie ferrée ainsi que toutes les responsabilités afférentes.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire de la commune de Mallemoisson ou son représentant légal à signer tout document corroborant cette décision, en particulier lesdites conventions.

Vote: pour: 12; contre: 3; abstention: 0

OBJET : MISE EN PLACE D'UN TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR LE VÉLORAIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la commune met à la disposition de l'association Vélorail des Alpes-de-Haute-Provence, la salle des associations située sur l'Esplanade Jean Moulin.

Il est nécessaire de fixer un prix de location et Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se décider sur un tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** le tarif de la location de la salle des associations pour le Vélorail des Alpes-de-Haute-Provence à 70 euros par mois et précise que ce tarif sera appliqué seulement pour les mois d'occupation de la salle.

Vote: pour: 12; contre: 3; abstention: 0

OBJET: ADOPTION DES TARIFS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES PAA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2019 la commune a adhérée au réseau de lecture publique des médiathèques de Provence Alpes Agglomération.

Cette adhésion a pour objectif de constituer un réseau unique de lecture publique, pour offrir un service culturel commun sur tout le territoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs d'abonnement des bibliothèques rejoignant le réseau de lecture publique de PAA.

Les tarifs abonnement proposés sont ainsi qu'il suit :

Tarifs abonnements au 1er juillet 2021 réseau des médiathèques PAA	PAA	НРАА
par catégories d'abonnés		
jusqu'à 18 ans	gratuit	8 €
Les collectivités relevant de PAA (crèches, IDBL,	gratuit	gratuit
musée promenade, bibliothèque des thermes)		
Minima sociaux	gratuit	8 €
Situation de handicap	gratuit	8 €
Abonnement 1 mois	8 €	8 €
Étudiants	8 €	25 €
Adultes et plus de 60 ans imposables ou pas	13 €	25 €
Collectivités et écoles	13 €	25 €

Après en avoir délibéré, le conseil minicipal décide :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus,

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

OBJET : CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA BIBLIOTHÈQUE/MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire,

Expose,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R 1617-1 0 R 1617-18 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°2019_048 du 17/12/2019 autorisant la signature de la convention Bibliothèque/Médiathèque MICHEL MARTIN de Mallemoisson et les Médiathèques LOUIS JOSEPH et FRANÇOIS MITTERAND, Têtes de réseau de lecture publique, Considérant qu'aujourd'hui, la commune a l'obligation de créer une régie municipale qui permettra d'effectuer les encaissements des recettes liées à la Bibliothèque/Médiathèque MICHEL MARTIN de Mallemoisson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la création de cette nouvelle régie municipale pour l'encaissement des recettes liées à la Bibliothèque/Médiathèque Municipale de Mallemoisson.
- D'inscrire les recettes issues de cette régie au budget de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Vote: pour: 15; contre: 0; abstention: 0

OBJET: DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

Le maire donne lecture du texte ci-dessous.

De plus en plus de communes et de territoires, se déclarent, en France et dans le monde, en état d'urgence climatique. Pourquoi ?

Ils ont reconnu l'ampleur du problème :

- La concentration de CO² dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm, provoquant l'acidification des océans et le réchauffement climatique par effet de serre. Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de plus d'1°C depuis l'ère préindustrielle.
- L'exploitation des ressources de la planète au-delà de ses capacités de renouvellement est responsable du changement climatique et de la 6ème extinction de masse avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : atteinte à la biodiversité, crises sanitaires, crises sociales, conséquences migratoires, conséquences économiques à la suite des phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, augmentation des conflictualités pour accéder aux ressources se raréfiant.
- La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, les migrations climatiques concerneront plus de 140 millions de personnes. Ce changement ne se limite donc pas simplement à une question de climat, il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, notre bien-être et celui des animaux. Il interroge la paix. Pour une part croissante de la population, l'enjeu de conserver une planète habitable est en train de supplanter tous les autres.

Ici, dans notre territoire, nous aussi sommes contraints de reconnaître l'ampleur du problème :

- La Méditerranée et les Alpes sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. Le GIEC Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat qui prévoyait une hausse des températures de 2 à 3°C en région méditerranéenne à l'horizon 2050, et de 3 à 5°C à l'horizon 2100, revoit ses prévisions à la hausse, notamment dans nos zones montagneuses.
- Les conséquences du dérèglement climatique ont aussi une traduction de plus en plus perceptible dans notre quotidien bas-alpin :
 - o Les canicules plus fortes et fréquentes ont des effets préoccupants : pénurie d'eau, dessèchement des terres et impact sur notre agriculture, nos forêts, nos constructions, mouvements de terrains, risques de feux, déséquilibres et réduction drastique de la biodiversité.
 - o Les épisodes pluvieux d'intensités nouvelles, les pluies torrentielles destructrices et les inondations associées révèlent les dangers de l'imperméabilisation de nos sols, soulignent les erreurs passées dans les choix d'aménagement et imposent une meilleure gestion locale et globale des eaux pluviales.
 - o L'élévation globale des températures questionne la fonte des glaciers hauts alpins et nos infrastructures de tourisme d'hiver. Elle nous impose aussi une transformation de nos pratiques agricoles.

Les ressentis locaux de ces phénomènes globaux sont devenus des réalités quotidiennes. Ces menaces doivent être prises en compte dans les politiques des communes, des intercommunalités et finalement de toutes les collectivités.

Nous, commune de Mallemoisson, comme les autres collectivités locales, détenons un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique dans nos territoires : nous avons un devoir d'exemplarité. En agissant pour la préservation de notre planète, depuis nos plus humbles gestes jusqu'à des projets écologiquement ambitieux, en facilitant l'action citoyenne, nous encouragerons chacun à agir.

Des mesures concrètes, Provence Alpes Agglomération et les communes qui la composent, en ont déjà réalisées ou accompagnées et de nombreux programmes sont en cours (Voir déclaration d'Urgence Climatique de Provence Alpes Agglomération).

Il est important plus que jamais d'agir ensemble, vite et local! Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- De déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la Nature
- D'agir dans toutes nos activités et dans toutes nos politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.
- D'agir pour le climat, en lançant des opérations qui permettent de :
 - o Participer à la réduction des Gaz à Effet de Serre, en prenant en compte les rapports du groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),
 - o Développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire,
 - o Préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité,
 - o Devenir un territoire de Pleine Santé;

Nous, Conseil Municipal de Mallemoisson, demandons à tous nos partenaires : Département, Région, Etat, communes de l'agglomération, de s'engager dans la même démarche en déclarant l'Etat D'Urgence Climatique et d'agir dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ses propositions

Vote: pour: 15; contre: 0; abstention: 0

OBJET: MOTION POUR LE SOUTIEN DES SERVICES PUBLICS

Monsieur le Maire présente la motion pour le soutien des services publics annexée à la présente délibération et propose au conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la motion annexée à la présente délibération.

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

Questions diverses:

Concernant les projets de délibération:

Madame Martin demande des précisions sur le nom de l'exploitant du vélorail qui est différent du nom de l'association du vélorail, des précisions seront apportées au prochain conseil municipal

Madame Martin demande qu'il soit mentionné le nom de la médiathèque de mallemoisson, "Michel Martin" sur le projet de délibération (projet de délibération modifié à ce jour).

Présentation du nouvel organigramme de la Commune de Mallemoisson.

Présentation de la révision du Plan de Sauvegarde : l'arrêté a été pris le 08 mars 2021. Madame Martin demande comment ont été recensé les listes des personnes a contacter en cas d'urgence. Madame Gaillard informe que c'est Madame BELLOMO Rocca (conseillère municipale) qui a recensé les personnes vulnérables et précise qu'une diffusion a été faite dans les boites aux lettres.

Discussion sur la rénovation et l'entretien du patrimoine communal : Il est précisé que des devis sont actuellement demandés pour la rénovation du toit de l'église du vieux Mallemoisson

Un point est fait sur le terrain de Monsieur Teston : Monsieur le Maire précise que suite au procés des baux ruraux, Monsieur Comte Rolland a accepté de libérer le terrain.

Projet habitat avec H2P: plusieurs réunions sont en cours

La volonté politique est la construction de logements pour attirer des nouvelles familles sur la commune.

La subvention prévue pour la salle intergénérationnelle sera abandonnée par la commune car elle ne répond plus au nouveau projet habitat.

Monsieur le Maire informe q'un défibrillateur va être installé à l'extérieur côté salle des Cèdres.

Monsieur HOSTACHY informe que la porte du terrain de tennis est defectueuse, Monsieur PIN précise que la réparation est en cours et que la commune va installer une signalétique qui précise la résponsabilité de la commune vis a vis du terrain de tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h27.

Le secrétaire, Olivier ORS

Le Maire, Jean-Paul COMTE